



Laboratoire de droit d et nouvelles tec

COLLOQUE RDST : 'DROIT, SCIENCES ET TECHNIQUES, QUELLES RESPONSABILITÉS ?'

L'essor des sciences et des techniques au cours du 20ème siècle a engendré des tensions entre, d'un côté, les discours qui associent l'évolution scientifique au développement de l'humanité et, d'un autre côté, les thèses alarmistes qui rejettent sur les sciences et technologies la faute d'un déclin annoncé.

Le débat intense entre ces positions extrêmes et d'autres plus modérées présente l'intérêt d'introduire le thème de la responsabilité au coeur du dialogue entre science et société. Qu'est-ce qu'une science responsable ? Quelle signification donner à l'expression « responsabilité de la science et des scientifiques » ? Ces questions sont aujourd'hui centrales dans de nombreuses controverses qui concernent les scientifiques, les décideurs publics, les mouvements associatifs et politiques et plus généralement, les citoyens.

Les sujets de discussion, mais également d'étude, sont nombreux. Ils sont de nature

environnementale ou sanitaire, comme la question des effets sur la santé des antennes relais, des nanoparticules, des produits clonés. Ils concernent également la bioéthique et les biotechnologies comme la gestion des crises liées aux pandémies, la responsabilité du fait des innovations médicales ou la recherche sur les embryons humains. Ils sont liés aux technologies de l'information et de la communication, comme la protection des données personnelles ou la responsabilité sur Internet, les conséquences liées au dysfonctionnement des logiciels, ou encore les protections des créations numérisées.

En définitive, toutes ces questions animent le débat sur l'état et le renouveau du concept de responsabilité dans une société innovante qui crée tous les jours de nouveaux risques et souhaite corrélativement les maîtriser. Quelles sont les institutions qui doivent assumer la gestion du risque scientifique et technologique ? Faut-il utiliser des normes contraignantes ? La responsabilité doit-elle être supportée par les créateurs, les producteurs ou les décideurs ? Ce sont quelques interrogations parmi d'autres qui serviront de trame aux intervenants du colloque.

Le programme et la présentation intégrale du colloque sont reproduits ci-après. A titre indicatif, Sylvain Steer y interviendra le vendredi matin pour le compte du projet ANR "LISE" auquel le DANTE est partie sur une intervention intitulée "*Définition des responsabilités pour les dysfonctionnements de logiciels : cadre contractuel et outils de mise en oeuvre*".